

C Salaire N° ... 8475 ... M ...

Conservation des Hypothèques de Mons (1^{er} Bureau)

Le soussigné, CONSERVATEUR DES HYPOTHEQUES à MONS, sur la réquisition de

M

certifie, qu'à l'exception des formalités relevées ci-après avec les mentions dont elles sont émargées, il n'existe à la date de ce jour inclusivement, dans les registres de son bureau :

I. Aucune inscription d'hypothèque légale encore subsistante, ni aucune autre inscription prise ~~pendant les quinze dernières années~~ depuis le 13.2.78 aucune insc.S/fonds de commerce depuis même date

II. A) Aucune transcription opérée depuis ... la même date
1° d'actes et de jugements translatifs ou déclaratifs de droits réels, les acquisitions non comprises ; 2° d'actes de renonciation à ces droits ; 3° de baux ; B) Aucune inscription requise depuis lors, soit de demandes tendant à faire prononcer l'annulation ou la révocation de droits résultant de jugements et d'actes quelconques soumis à la transcription depuis la même date, soit de décisions rendues sur de semblables demandes ;

III. Aucune transcription depuis la même date et encore subsistante : 1° d'exploits de commandement ou de saisie ; 2° d'ordonnances interdisant d'aliéner ou d'hypothéquer, ou d'actes constatant le dépôt de requêtes en vue d'obtenir ces ordonnances.

Le tout en tant seulement que ces formalités concernent les personnes et les biens dont la désignation suit :

REMYTOLE S.A. à _____, constituée le 25.II.50

T. 75

S. 215

.....

TOTAL 300

↳ 92
208

des hypothèques, Mons avec référence UNIQUEMENT au cpte n° 765

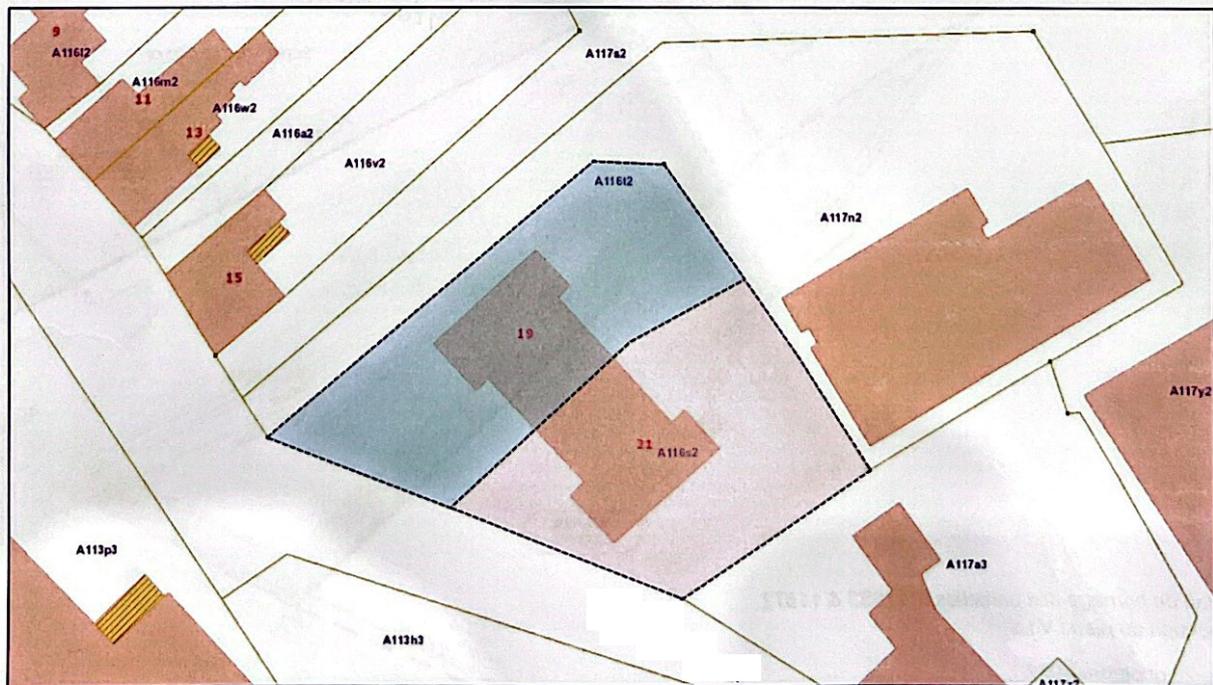
Numéro d'ordre	INSCRIPTIONS et, le cas échéant, mention des inscriptions renouvelées			NATURE de la dette — NOM du notaire et date du titre	CREANCIERS DOMICILE ELU	DEBITEURS
	Volume	N°	DATE			
				<p>INSCRIPTIONS NEANT</p> <p><u>TRANSCRIPTIONS</u></p> <p>Vol. 3959 N° 7 du 8.5.1970</p> <p>Acte</p> <p>Vente par la Sté de l'int. A Claude Massin et son ép. l'autre 1/2 indivise <u>La Louvière-ex-Haine-St-Pie</u> Propriété comprenant hall i et C 2 pour 18a 74ca 8dma</p> <p><i>affé le sixième de cinq n</i></p> <p>Délivré le trente août 1970</p> <p>Deux rôles sans Renvoi</p> <p>Reçu <i>deux cents frs</i></p> <p>LE Conservateur a/i</p>		
						J. Quen

L'inscription est prise pour A. Capital B. Intérêts C. Accessoires	Terme assigné au paiement (non compris les cas d'exigibilité éventuelle) Taux des Intérêts	DETAIL SUCCINCT des immeubles compris dans l'inscription	Renvoi aux mentions marginales
		<p>1978</p> <p>-Pierre(et autres)lire acq. pour 1/2 ind. et autres acq. pour</p> <p>et terrain</p>	

Province de Hainaut
Ville de La Louvière
4^{ème} division (Haine-Saint-Pierre)
section A

Procès verbal de mesurage et de bornage

Extrait plan cadastral :



Les données cadastrales au 01.01.20 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la documentation patrimoniale

Coordonnées Lambert 72

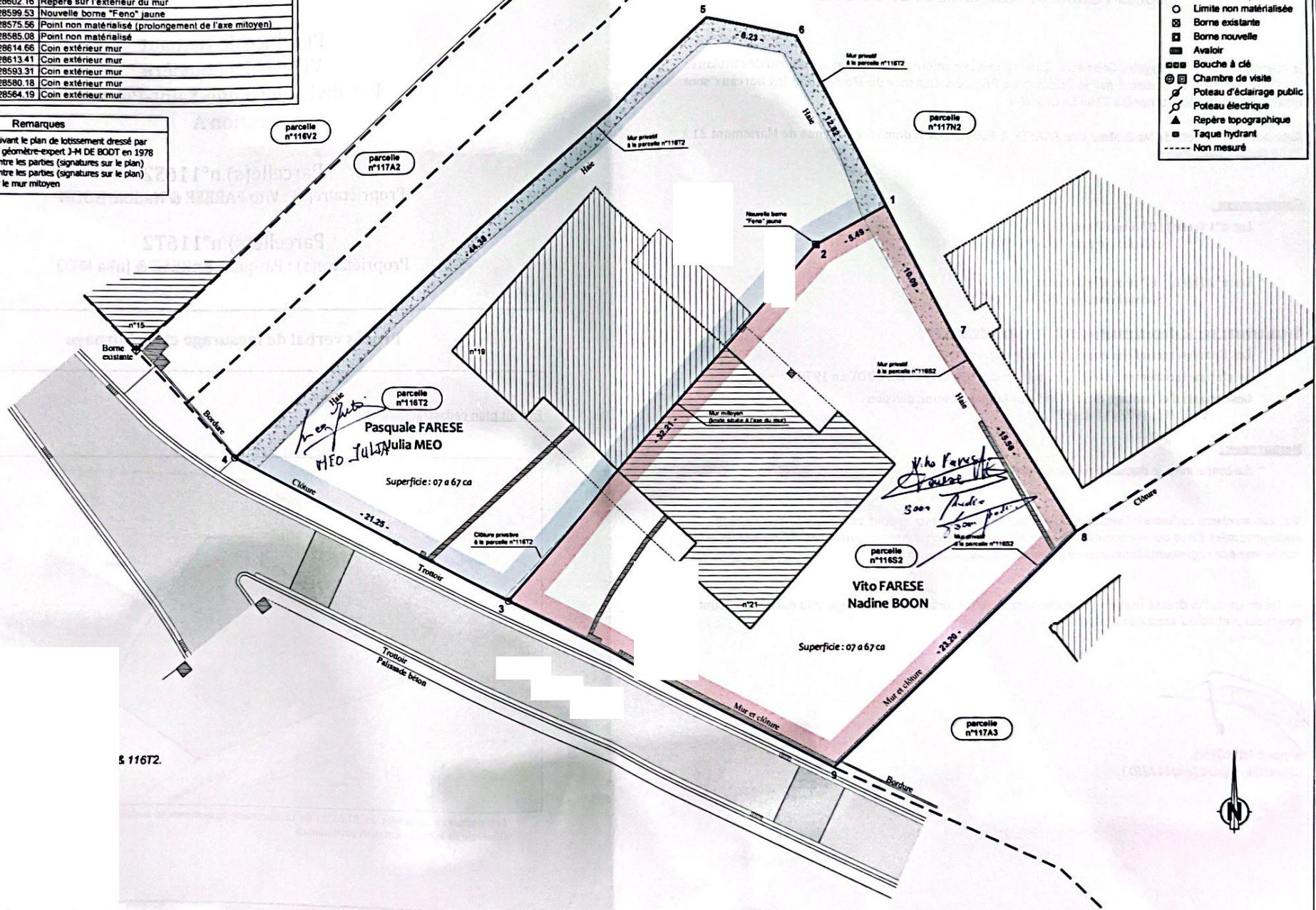
N°	X	Y	Description
1	138948.19	128602.16	Repère sur l'extérieur du mur
2	138943.37	128599.53	Nouvelle borne "Feno" jaune
3	138921.84	128575.56	Point non matérialisé (prolongement de l'axe mitoyen)
4	138902.85	128585.08	Point non matérialisé
5	138935.93	128614.66	Coin extérieur mur
6	138942.03	128613.41	Coin extérieur mur
7	138953.04	128593.31	Coin extérieur mur
8	138961.38	128580.18	Coin extérieur mur
9	138944.58	128564.19	Coin extérieur mur

Remarques

3-4-5-6-1-7-8-9-3 : suivant le plan de lotissement dressé par le géomètre-expert J-M DE BODT en 1978
 1-2 : suivant accord entre les parties (signatures sur le plan)
 2-3 : suivant accord entre les parties (signatures sur le plan) et limite axée sur le mur mitoyen

Légende

- 14 Matricule du point
- Limite non matérialisée
- Borne existante
- Borne nouvelle
- ▨ Avaloir
- Bouche à clé
- ⊕ Chambre de visite
- ⊙ Poteau d'éclairage public
- ⊙ Poteau électrique
- ▲ Repère topographique
- Taque hydrant
- Non mesuré



& 116T2.

PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE

Je soussigné / (dont le numéro d'inscription au tableau des titulaires est GEO 111201), assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons ; dont les bureaux sont établis Rue de la

Agissant à la requête de

Contenances :

- Lot n°1 (rose) : 07 ares 67 centiares
suivant contour : 1-2-3-9-8-7-1
- Lot n°2 (bleu) : 07 ares 67 centiares
suivant contour : 1-2-3-4-5-6-1

Nous basant sur la documentation et éléments suivants :

- Les données recueillies auprès de notre requérant
- Le plan de lotissement dressé par l en 1978
- Les croquis d'arpentage de la Ville de La Louvière 4ème division :
1982/16, 1978/11 & 1977/13.

Remarques :

- La limite avec le domaine public est présumée

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants ne sont donnés qu'à titre indicatif (sans garantie). En ce qui concerne les alignements et les prescriptions urbanistiques, il convient de se conformer aux règlements émanants ou à émaner des autorités compétentes.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage et de bornage, à la date que ci-contre, pour servir et valoir ainsi que de droit.